



**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2017**

**COMMUNE  
DE PIERREVERT**

## **INTRODUCTION :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. En conséquence, la délibération relative au vote du budget qui serait prise sans DOB préalable serait entachée d'illégalité.

Les objectifs du DOB sont de permettre au conseil municipal de :

- Discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluri annuels
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

La délibération relative au DOB est obligatoire car elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative. Le DOB est nécessairement relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours, le DOB doit être mis à la disposition du public, lequel doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) –*Décret n° 2016-841 du 24/06/2016*

## **PLAN :**

### I/ - CONTEXTE GENERAL

- Situation globale
- Situation des collectivités

### II/ - TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

- Recettes de fonctionnement
  - Fiscalité
  - Concours de l'Etat
  - Autres recettes (produits des services...)
- Dépenses de fonctionnement
  - Dépenses de personnel
  - Subventions
  - Autres dépenses de fonctionnement
- Section d'Investissement
  - Recettes d'investissement
  - Dépenses d'investissement

### III/ - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

## **I/ - CONTEXTE GENERAL : Situation économique**

### **A) SITUATION GLOBALE**

#### **1) LA ZONE EURO**

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec +0,5% de croissance au premier trimestre mais avec un ralentissement au second trimestre (+0,3%) et un rythme décroissant sur le second semestre, de manière similaire à 2015.

Au 1<sup>er</sup> trimestre, 3 pays de la zone euro affichent une croissance négative :

- L'Irlande : -2,1%
- Le Luxembourg : -1%
- La Grèce : -0,2%

Et au second trimestre, c'est au tour de la France, toute seule, de se retrouver en territoire négatif (-0,1%).

Malgré le ralentissement constaté au second trimestre en zone euro, la croissance demeure assez forte en Espagne (+0,8% au second trimestre et +0,7% au troisième trimestre).

L'Italie, elle, fait face à une croissance nulle au deuxième trimestre et de +1,3% au troisième trimestre.

La France s'est distinguée par un retour à la croissance, quoique faible, au troisième trimestre (+0,2%).

Même si l'activité semble demeurer relativement bien orientée, le retour à l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole peut affecter négativement la consommation privée. A ceci s'ajoute les incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (élections présidentielles en mai) et en Allemagne (élections à l'automne).

#### **En 2017, la zone euro va bénéficier de 3 principaux facteurs :**

- Un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro
- Une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit
- Des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

Pendant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

**La croissance de la zone euro pourrait atteindre +1,2% en moyenne en 2017.** La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

**Et l'inflation ? Début 2017, elle va poursuivre sa remontée progressive,** suivant la tendance du prix du pétrole. Mais in fine, l'inflation en zone euro devrait rester sous la barre des 2% visés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les prévisions sont de +1,7% en 2017 et 1,4% en 2018. Mais en tout état de cause, la croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

## **2) EN FRANCE**

**La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016** malgré la pause enregistrée au second trimestre (-0,1%). Elle est en effet revenue au troisième trimestre suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015 et soutenu en partie par la constitution de stocks.

En moyenne au troisième trimestre, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016. Sur cette même période l'investissement des entreprises stagne alors que celui des ménages enregistre une franche hausse (+0,7%) grâce à des taux d'intérêt faibles propices à l'investissement immobilier.

**L'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée** due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

Il est clair que la baisse du chômage constitue un enjeu majeur car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 (+14,9%).

### **Quelles prévisions au niveau national en 2017 ?**

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump. Cette tendance améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises, contribuant ainsi au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

**La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France** car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

**Cependant, l'inflation, demeurée faible en 2016, devrait poursuivre sa reprise** reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. L'année 2017 devrait connaître une inflation de +1,4% en moyenne.

**Côté crédit**, après s'être légèrement détendues, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent faibles. Les demandes de crédits des ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble donc principalement souffrir d'une confiance insuffisante.

**Côté budget**, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble maintenu. Néanmoins tout chiffre sur les finances publiques ne peut être qu'indicatif car il faut attendre mai 2017 et la constitution du prochain gouvernement pour connaître les orientations budgétaires.

## **B) SITUATION DES COLLECTIVITES**

La loi de Finances de 2017, tout comme celles de 2015 et 2016, reprend les trois volets devenus désormais coutumiers :

- **Baisse des dotations** : même si cette baisse est diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, elle continuera de peser encore sur les finances des collectivités locales
- **Soutien de l'Etat à l'investissement local**. : il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste en effet que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement plutôt que sur celles d'investissement.

FSIL 2017 = 1,2 milliard € (le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération). Les subventions allouées sont divisées en 2 enveloppes attribuées par le préfet en fonction de la population de la région. Il y a :

- 1) la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** créée en 2017 avec un montant global affecté de 600 millions €, dont 450 à destination des communes et des EPCI et consacrés à de grandes priorités d'investissement (*rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation*

*d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants)* et 150 millions spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières pouvant en outre bénéficier aussi de la première composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

- 2) **L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux** d'un montant de 600 millions € en 2017 à destination des communes de moins de 50000 habitants et de leurs EPCI de rattachement et qui se décompose en 216 millions € pour financer les contrats de ruralité et 384 millions € pour abonder la DETR dont le montant 2017 est de 1 milliard €.
- **Renforcement de la péréquation** : il s'agit de faire progresser et d'adapter les techniques permettant d'atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles ; ceci en attendant une réforme globale qui pour l'instant est reportée comme celle par ailleurs de la DGF.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) prévoit en 2017 une évolution des dépenses pour les communes de 2% dont 1,3% pour le fonctionnement.

Les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales diminuent de 0,6% dans la loi de finances 2017 par rapport à celle de 2016.

**La baisse de la dotation globale de fonctionnement est de 7,1% en 2017 par rapport à 2016, cela représente une baisse de 2,63 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales** répartie comme suit :

- -725 millions € pour les communes
- -310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre
- -1148 millions € pour les départements
- -451 millions € pour les régions

Le contexte général dans lequel les communes vont devoir évoluer en 2017 étant posé, qu'en sera-t-il des tendances budgétaires à PIERREVERT ?

## **II/ - TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE PIERREVERT**

La commune de PIERREVERT, qui en 2015 et 2016, confrontée, comme toutes les communes à la baisse de ses recettes de fonctionnement, a dû s'engager sur la voie de la recherche constante d'économies, doit continuer en 2017, consciente toutefois que les économies faites ces deux dernières années sont à maintenir, mais que celles qui pourraient encore être faites se raréfient.

Le budget de fonctionnement 2017 est encore et toujours un budget de rigueur et se construit sur la base d'une réflexion pluriannuelle.

*Source partie I : site web de la caisse d'épargne*

*Les chiffres 2016 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB*

## **A)- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit notamment du produit de la fiscalité directe locale, des dotations de l'Etat, des loyers, des recettes tirées des services communaux (cantine, accueil collectif de mineurs, temps d'activités périscolaires...).

### **La préparation du budget de fonctionnement en recettes se fera selon les projections suivantes :**

- ✓ Une revalorisation des bases estimée à 1% et le maintien des taux d'imposition actuels
- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement de 3,5% par rapport à celle perçue en 2016 (534 000€), soit près de moins 20 000 €
- ✓ L'hypothèse d'un maintien du produit (c/70..., 75... : produits des services du domaine et ventes directes ainsi que les autres produits de gestion courante) perçu en 2016 (au moment de la rédaction de ce document) sera retenue pour le budget 2017, soit 516 000 €
- ✓ Peu ou pas d'excédent de fonctionnement reporté. Ce dernier devrait en effet être affecté à l'investissement pour la résorption totale du déficit et le financement partiel des projets dont la réalisation et les premières tranches commenceront en 2017.

### **1) LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Produit provenant de la taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) qui représente environ 60% des recettes de fonctionnement de la commune.

Produit fiscal 2013 :	2 132 853,00€
Produit fiscal 2014 :	2 150 049,00€ (+0,8%)
Produit fiscal 2015 :	2 226 076,00 € (+3,5%)
Produit fiscal 2016 :	<b>2 440 661,00 € (+9,6%)</b>

La variation constatée en 2015 et 2016 est au-delà de la revalorisation de 1% des bases des contributions directes décidée par l'Etat. Il peut s'agir des retombées de l'audit fiscal fait en 2013 et 2014 par un cabinet privé auquel la commune avait demandé cette étude.

**En 2017, afin de rester sur une prévision prudente, le produit fiscal inscrit au budget le sera uniquement sur l'hypothèse d'une augmentation des bases de 1%, soit : 2 465 000,00 €**

## 2) LES CONCOURS DE L'ETAT

La principale dotation de l'Etat est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à laquelle il s'ajoute des participations de l'Etat et attributions de péréquation et compensation.

En 2013, la dotation globale de fonctionnement était de : 644 136,00€

En 2014, la dotation globale de fonctionnement était de : 601 250,00€ (- 6,65%)

En 2015, la dotation globale de fonctionnement est de : 515 198,00€ (-14%)

En 2016, la dotation globale de fonctionnement est de : 530 000,00€

**En 2016, on constate une évolution qui se traduit une légère augmentation de la DGF par comparaison à 2015, laquelle reste toujours très inférieure à celle de 2014 et de 2013.**

**En 2017, en fonction de la loi de finances 2017 et avec la même prudence appliquée à la prévision du produit fiscal, en l'absence de notification de cette dernière par l'Etat avant le vote du budget, il sera appliqué une baisse de 4% au montant perçu en 2016. La DGF sera donc inscrite au budget 2017 pour la somme de 509 000€.**

### Evolution des dotations estimée à partir de la perte cumulée de DGF 2014-2017

	2014	2015	2016	2017
Perte DGF (€)	-42 886,00	-42 886,00	-42 886,00	-42 886,00
		-86 052,00	-86 052,00	-86 052,00
			+14 802,00	+14 802,00
				-21 000,00
<b>Total cumulé</b>	<b>-42 886,00</b>	<b>-128 938,00</b>	<b>-114 136,00</b>	<b>-135 136,00</b>

## 3) LES AUTRES RECETTES (Comptes à racine 70, 75)

Ce sont principalement les produits des loyers des immeubles et des régies, notamment celles relatives à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et à la restauration scolaire mais aussi ceux des redevances du domaine public.

En 2013, ces recettes s'élevaient à 417 307,00€

En 2014, elles sont égales à 447 886,00€

En 2015, elles sont égales à 486 710,00€

En 2016, elles sont égales à (selon les chiffres connus au 31/01/2017) 515 563,00€

Ces produits progressent régulièrement, en moyenne 7% par an depuis 2013.

**Ils seront inscrits au budget 2017 à l'identique du réalisé 2016.**

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2016 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB



En 2017, comme en 2016, les prévisions en recettes de fonctionnement devront être extrêmement prudentes.

Ce sont elles qui dicteront **le niveau des dépenses** pour les postes sur lesquels la commune a encore quelques latitudes pour réaliser des économies ou tout au moins les contenir, car compte tenu du travail déjà effectué sur nombre d'entre eux, **les marges de manœuvre se font de plus en plus étroites**. L'effort tout particulier fait pour diminuer les dépenses de fonctionnement entamé en 2015 et poursuivi en 2016, devra être maintenu pour 2017.

## **B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses budgétaires de fonctionnement se composent notamment des charges de personnel, des subventions que la commune alloue à diverses associations et des autres dépenses (achats de fournitures, de matériel, de services, assurances, contrats de maintenance...).

### **La ligne à suivre en 2017 :**

Comme elle l'a déjà fait en 2015 et 2016, la commune doit aborder l'élaboration du budget 2017 en ayant déterminé la Capacité d'Autofinancement à dégager (supérieure à **200 000,00 €**) pour faire face au remboursement de l'annuité d'emprunt et conserver encore une capacité nette positive.

En 2016 cet objectif a été atteint. La CAF brute dégagée de l'exercice 2016 couvre le remboursement de la dette et permet de conserver une CAF nette.

Il est donc impératif de rester sur la même ligne qu'en 2016 : conforter les résultats obtenus et chercher encore les économies possibles, au travers de la renégociation des contrats arrivant à leur terme, de la rationalisation de certaines dépenses de fournitures avec des marchés à bons de commande, de la mutualisation des moyens et/ou les achats groupés.

A ce titre, un nouveau marché pour la location et la maintenance des photocopieurs signé début 2017 va dégager une économie d'environ 20 000€.

De la même manière en décembre 2016, les taux de 12 prêts ont été renégociés et divisés par 2, ce qui entraînera aussi des intérêts moindres et une nouvelle source d'économies dès 2017.

## **1) CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

En 2013, les charges de personnel s'élèvent à : 1 681 951,00€ (+8% par rapport à 2012)

En 2014, les charges de personnel s'élèvent à : 1 790 416,00€ (+6% par rapport à 2013)

*Source partie I : site web de la caisse d'épargne*

*Les chiffres 2016 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB*

En 2015, les charges de personnel s'élèvent à : 1 785 400,00€ (-0,4% par rapport à 2014)

En 2016, la masse salariale est contenue, variant peu (1 840 000€) et représentant toujours moins de 50% des dépenses de fonctionnement.

**En 2017, les crédits du chapitre 012 seront maintenus au niveau des réalisations 2016 majorées des avancements de grades et d'échelons à intervenir sur cet exercice.**

Dans le cadre des réalisations 2017, la même politique de rigueur sera maintenue afin de maîtriser au mieux ce poste de dépenses dont chacun sait qu'il compte parmi les charges réputées incompressibles.

## 2) LES SUBVENTIONS

Il s'agit des subventions que la commune attribue à différentes associations caritatives, culturelles et sportives. On constate une baisse continue de 2012 à 2014. Elle est notamment due à la nécessité de limiter les dépenses de fonctionnement. En 2015 toutefois, une augmentation est constatée qui se poursuit en 2016, du fait, notamment, de la nécessité d'accroître la subvention d'équilibre de l'association Pirouette-Cacahuète qui gère la crèche de PIERREVERT (subvention passée de 64 600 à 96 000€, soit + 49%). Dans le même temps l'enveloppe attribuée aux autres associations décroît (-14,5%).

2012 :	139 548,00€	43 548,00€ (hors subv crèche)
2013 :	135 406,00€ (- 3%)	39 406,00€ (hors subv crèche) (-9,5%)
2014 :	110 128,00€ (- 18,7%)	43 828,00€ (hors subv crèche) (+11%)
2015 :	112 129,00€ (+1,8%)	47 563,00€ (hors subv crèche) (+8,5%)
2016 :	136 620,00€ (+22%)	40 620,00€ (hors subv crèche) (-14,5%)

La commune, désireuse de continuer à diminuer ses dépenses afin de maintenir un résultat comptable excédentaire et de dégager une Capacité d'Autofinancement Nette positive **est confrontée depuis 2016 à une difficulté certaine sur ce poste de dépenses**. En effet, s'il est le poste de dépenses sur lequel elle a pu de 2013 à 2015 réaliser quelques économies, la courbe s'inverse à partir de 2016 et continuera sur la même tendance en 2017, pour atteindre, voire dépasser son niveau de 2012.

En effet, outre le caractère impératif de la subvention d'équilibre versée à la crèche afin de maintenir cette activité, la commune doit à partir de 2017 compenser la perte financière que cette structure subit du fait de la suppression par le Conseil Départemental de l'aide octroyée jusqu'alors et qui était d'environ 10 000€.

S'il n'est pas envisageable de faire supporter cette augmentation aux autres associations dont le nombre a augmenté depuis 2016, des efforts devront être malgré tout consentis afin de contenir autant que possible l'augmentation inexorable de ce poste de dépenses en 2017.

*Source partie I : site web de la caisse d'épargne*

*Les chiffres 2016 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB*

**Les crédits budgétaires inscrits au compte 6574 ne devront pas dépasser les 150 000€.**

### **3) LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (chapitre 011)**

Il s'agit des achats de fournitures, matériels, des contrats de prestations de service, de maintenance, de frais de réparation, d'entretien, du remboursement des intérêts d'emprunt...

Après des variations notables et des fluctuations entre 2012 et 2014, les dépenses courantes, hors intérêts d'emprunt, ont été maîtrisées et se stabilisent entre 2014 et 2016.

2012 :	889 374,00€
2013 :	969 003,00€ (+9%)
2014 :	831 000,00€ (-14%)
2015 :	816 001,00€ (-1,8%)
2016 :	836 086,00€ (+2%)

Le budget 2017 des dépenses de gestion courante poursuivra sur cette voie. Des économies continueront et la politique entreprise de sensibilisation de chacun à l'impérieuse nécessité de réaliser des économies sera reconduite. Le contrat de location et maintenance des photocopieurs arrivant à son terme a fait l'objet d'une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée qui va permettre une économie d'environ 20 000€ au chapitre 61 « Services extérieurs », intégré au chapitre 011 « Charges de gestion courante ».

Une autre piste pour réaliser des économies est le lancement d'un marché à bon de commande pour l'entretien des salles communales aujourd'hui dévolue au coup par coup sur la base de simples devis et le marché, toujours à bon de commande, en cours de finalisation (attribution le 27/02/2017) pour le matériel informatique dans le cadre de la convention de mutualisation avec DLVA.

### **4) LES INTERETS D'EMPRUNT**

2012 :	74 598,00€
2013 :	116 959,00€ (+56%)
2014 :	108 600,00€ (-7%)
2015 :	100 000,00€ (-8%)

2016 :

98 700,00€ (-2%)

Du fait de l'absence de nouvel emprunt et de la renégociation de certains prêts fin 2016, avec effet au 01/01/2017, ayant entraîné une révision à la baisse des taux, la dépense 2017 au titre du remboursement des intérêts sera en baisse en 2017 **(-20% par rapport à 2016)**.

**En conclusion, compte tenu du travail déjà effectué sur bon nombre de dépenses courantes, les marges de manœuvre se font de plus en plus étroites et les leviers permettant de réaliser des économies sur les frais de fonctionnement se font de plus en plus rares. Néanmoins, sur ce qui fait le résultat comptable d'un exercice, l'ensemble des efforts et du travail réalisé sur la section de fonctionnement ont des conséquences positives qu'ils convient de pérenniser pour pouvoir se projeter vers l'avenir et envisager, avec beaucoup de prudence et toujours autant de rigueur, de futurs investissements.**

## **C) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La dette, les recettes et les dépenses d'investissement sont les points examinés sous ce paragraphe.

### **1) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles se composent notamment des opérations d'ordre entre sections telles que le virement relatif à l'affectation du résultat et les dotations aux amortissements. Les autres recettes d'investissement sont le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les subventions et l'emprunt.

#### **a) Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).**

**Le FCTVA** assure aux collectivités territoriales pour leurs budgets qui ne sont pas assujettis au régime de la TVA, la compensation, à un taux forfaitaire (16,404% actuellement), de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement que sont les opérations d'équipement réalisées et intégrées dans le patrimoine de la collectivité pour y demeurer de manière durable.

Depuis l'exercice 2016, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics sont éligibles au FCTVA. La perception de la compensation de ces dépenses éligibles réalisées en 2016 viendra donc abonder les comptes pour l'exercice 2017.

En 2013, le FCTVA perçu s'élevait à :	386 640,00 €
En 2014, le FCTVA perçu s'élevait à :	408 728,00 €
En 2015, le FCTVA perçu est de :	164 535,00 €
En 2016, le FCTVA perçu est de :	49 162,00€

Les montants élevés perçus en 2013 et 2014 sont la résultante des importants travaux d'équipement réalisés en 2012 et 2013 (construction du bâtiment éco citoyen et requalification du centre ancien et de la place du 19 mars 1962).

La compensation au titre de la TVA payée diminue en 2015 et continue de baisser en 2016 compte tenu de la fin de ces travaux et de la pause financière obligatoire imposée par les dépenses importantes d'investissement réalisées au cours de la période 2012-2013.

En 2017, le FCTVA devrait représenter une recette d'investissement de 75 000 € pour un montant de dépenses éligibles réalisées en 2016 de 480 560 € (comptes 21..., 23..., 61522 et 61523).

#### **b) Les subventions attachées à certains équipements.**

En 2014, PIERREVERT a perçu, à ce titre, 396 000,00€ et **en 2015, 351 000,00 €**.

En 2016, les subventions perçues s'élèvent à 567 000 € tous budgets confondus.

En 2017, la commune percevra entre autre la subvention allouée au titre de l'enveloppe parlementaire pour les travaux Ad'Ap réalisés à l'école maternelle en 2016.

#### **c) L'emprunt**

Comme l'indiquait le rapport d'orientation budgétaire 2016, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016. L'endettement continue donc de baisser.

#### **Evolution de la dette en capital**

<b>Endettement</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Montant</b>	2 828 000,00€	2 630 000,00 €	2 410 000,00 €
<b>Montant / habitant</b>	738,00 €	686,00€	620,00 €
<b>Evolution</b>	-139 000,00€	-198 000,00 €	-220 000,00 €
<b>Evolution en %</b>	-4,7%	-7%	-8%
<b>Evolution cumulée</b>		-337 000,00€	-557 000,00 €

En vertu de la reconstitution du Fond de Roulement en 2016, et par voie de conséquence de la trésorerie disponible, la majeure partie des opérations d'équipement envisagées en 2017 telles que la réfection du Pont des Rochs, la troisième et dernière tranche des travaux d'isolation thermique des écoles, la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, la réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, ne doivent pas entraîner de recours à l'emprunt.

En vue d'autres projets communaux (CTM, aménagement des pourtours de la salle polyvalente) un nouvel emprunt devra probablement être inscrit au budget 2017 afin

d'équilibrer la section d'investissement, mais le démarrage des travaux en fin d'année n'entraînera la réalisation dudit prêt qu'en début d'exercice 2018.

L'exercice 2017 devrait donc voir l'endettement continuer de baisser. Ceci permettrait de ramener l'endettement à 2 245 000€ au 31/12/2017, soit 585 € par habitant.

En outre, la renégociation de 12 emprunts permet une économie de 178 000€ sur le remboursement du capital pour la période restant à courir, soit une économie annuelle de 15 000€.

## 2) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2014, elles ont connu une baisse par rapport aux deux exercices précédents.

2015 marque une rupture avec les années précédentes et 2016 poursuit sur cette même ligne de conduite.

Elles relèvent notamment des travaux Ad'Ap programmés dans un plan deux fois triennal, de la création d'un parking de covoiturage, de la poursuite des travaux d'isolation thermique de l'école et de la sécurisation de la voirie.

**La nécessité dans laquelle s'est trouvée la commune de reconstituer son fonds de roulement et sa trésorerie l'a obligé en 2016 comme en 2015 à limiter les dépenses d'investissement à leur part la plus congrue. A noter que sur ces deux derniers exercices, la commune a réussi à reconstituer ses réserves.**

### Evolution des dépenses d'investissement

En 2014 (Reliquat BEC, solde Frache et autres) :	1 202 000,00€
En 2015 (local PM, nouveau système de chauffage et clim salle po, PLU ...) :	375 100,00€
En 2016 (Cf travaux ci-dessus énoncés) :	441 798,00€

**2016** a connu une hausse des dépenses d'équipement par comparaison à 2015, mais une hausse faible et contenue, l'objectif restant à la consolidation des équilibres financiers, en vue de rendre possible la réalisation de projets futurs plus ambitieux à l'horizon 2017.

Après une pause nécessaire en 2015 et 2016 pour réduire et éponger le déficit d'investissement ainsi que reconstituer des réserves de nature à permettre une projection vers de nouveaux équipements, la commune va pouvoir élaborer les plans de financement des projets futurs, avec un phasage nécessaire des travaux à mener à bien.

### **III/ - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE**

**En 2017**, les efforts ayant commencé à porter leurs fruits, les équipements nouveaux envisagés vont pouvoir connaître un début de réalisation.

#### **Rappel :**

Lors du débat d'orientation budgétaire 2016, la plupart des opérations annoncées ont été menées à bien :

- L'acquisition d'un terrain pour y installer les futurs locaux des services techniques (Signature de l'acte notarié le 19/02/2016)
- Le lancement du marché de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de construction des futurs locaux du CTM (marché attribué fin décembre 2016)
- La tranche 2016 des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux concernant l'école maternelle
- La seconde tranche des travaux d'isolation thermique aux écoles
- Le Parking de covoiturage
- La réalisation d'une étude quant à l'aménagement paysager d'une zone allant du Quair jusqu'aux abords de la salle polyvalente, dont le Jardin de Jeannette, comprenant un théâtre de verdure et permettant de relier le bas et le haut du village. La désignation de l'équipe lauréate du concours d'idées est intervenue le 31/01/2017.

#### **En 2017, parmi les projets à engager, il y a :**

- La tranche 2017 des travaux prévus dans le cadre du schéma de mise en accessibilité qui concerne l'école élémentaire
- La réalisation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (reporté de 2016)
- Les travaux du Pont des Rochs (Reprise des berges, réseau pluvial)
- Lancement de la première tranche des travaux de redimensionnement et de busage du système pluvial des Bauds (travaux en 2 tranches sur deux exercices : 2017 et 2018)
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre et après phasage, de la première tranche des travaux d'aménagement des pourtours de la salle polyvalente
- Enfouissement des réseaux aériens avenue du Défens
- Les travaux de mise aux normes, d'éclairage et d'agrandissement du plateau sportif comprenant le foot et le tennis
- La réalisation de travaux de voirie pour la défense incendie (travaux obligatoires prévus par le PRIF avant décembre 2017)
- L'acquisition et la pose de jeux pour enfants face à la salle polyvalente et à l'école

- Le lancement au cours du dernier trimestre 2017 des travaux destinés à la construction du Centre Technique Municipal

Enfin 2017 sera aussi marquée par la continuité des rapprochements avec bailleurs sociaux et aménageurs en vue de la réalisation de nouveaux logements sociaux ou de la transformation d'existants en logements sociaux et l'approbation du PLU qui interviendra courant mars.